

Procès-verbal du 6 décembre 2022

Ordre du jour :

1. Appel
2. Admission et assermentation
3. Election de la commission de gestion
4. Préavis no 6/2022: budget 2023
5. Préavis no 7/2022: création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge - Veyron
6. Préavis no 8/2022 : relatif à une demande de crédit de CHF 1'810'000.- pour le financement des travaux de raccordement du réseau communal d'assainissement des eaux usées sur la STEP de La Sarraz
7. Nomination d'une commission thématique et consultative pour l'avenir des bâtiments communaux
8. Propositions individuelles
9. Questions, vœux, remerciements et divers

Notre président, Jacques-André Rime, ouvre la séance à 20h00 en nous souhaitant la bienvenue et en nous remerciant d'être aussi nombreux, malgré le match de la Suisse au Mondial de football. Il nous présente M. Pascal Pellegrino du Journal de Cossonay qui va assister à nos débats.

Les scrutateurs sont Martine-Bénédicté Danthe et Martial Lavanchy, tous deux suppléants. Les deux scrutateurs nommés étant absents ce soir.

Appel :

18 membres sont présents

Admission et assermentation:

Une personne demande son admission, soit :
Mirko Valacco

Il est assermenté, nous sommes ainsi 19. Le quorum est atteint et nous pouvons délibérer.

Notre président demande une modification de l'ordre du jour, nous devons ajouter au point 7 l'élection d'un délégué et d'un suppléant pour l'EHV (Epurateur Haute Venoge - Veyron).

Election de la Commission de gestion :

La commission de gestion actuelle est formée de Brigitte Bütler, Eric Perrier et John Haldemann, le suppléant étant Manuel Favre. Brigitte Bütler et Eric Perrier sont absents ce soir et ne peuvent pas se représenter. John Haldemann continue volontiers, Manuel Favre accepte de passer membre, Christine Reymond est volontaire et Nathalie Devenoge se propose comme suppléante. Tous sont élus par applaudissements.

Préavis no 6/2022 : budget 2023 :

John Haldemann, rapporteur, lit le rapport de la commission de gestion. Cette dernière a relevé les points suivants :

- 22.424.0 : Les revenus de Sotrag sont budgétés avec une importante augmentation (+40'000.-) en rapport avec leur activité. Ces revenus pourraient durer encore 5 à 6 ans. Cela représente 6 à 10 % des revenus annuels de la commune.

- 31.314.0 : Un budget de 7'000.- est prévu pour remplacer le système béliet et pompe pour alimenter en eau les bassins des pâturages communaux.
- 352 : Pour le congélateur, une augmentation de 48% du coût de l'énergie est envisagée.
- 353.312.0 : De même, pour les bâtiments, une augmentation de 50% de l'énergie est envisagée par rapport aux comptes 2021.
- 43.312.0 : Le montant de l'éclairage public reste inchangé. La municipalité estime en effet que l'augmentation du coût de l'électricité sera compensée par la diminution du temps d'éclairage.
- 43.314.0 : Le contrôle des mâts d'éclairage est planifié environ tous les 10 ans.
- 43.311.0 : 4 à 5 bancs sont prévus, pour un coût individuel de 1000.- Les emplacements prévus sont : Au pied de la Crétaz, après la place de jeux en direction de la forêt, en bas de la forge en fonction de la renaturation du Valangon, et un dans le village.
- 45.318.5 / 45.435.0 : Le ramassage du verre coûte 1'500.-, la récupération du verre + fer rapporte 2'000.-
- 46.312.0 : Le budget énergie de la STEP augmente de 50% et passe de 32'000.- à 49'000.-. Une perte de 60'000.- est prévue sur ce poste, c'est important. Logiquement, il faudrait équilibrer ce compte, donc augmenter les taxes, mais pour cela, il faut changer le règlement.
- 51.352.2 : La Cotisation ASICOVV passe de 108'000.- en 2021 à 125'000.- en 2023. La raison principale est l'augmentation du prix des transports (salaires et carburant).
- 61.351.0 : La réforme policière coûte 25'000.- / an. Initiée en 2008, nous ne savons pas si ces coûts récurrents vont s'arrêter.
- 81.315.0 : Un nouveau règlement cantonal impose des contrôles réguliers de l'eau. C'est une nouvelle charge estimée à 15'000.- par an.
- 81 : Le poste service des eaux est déficitaire de 20'000.-, notamment en raison du contrôle des eaux. Une augmentation du prix du m3 est envisagée pour équilibrer ce compte.
- Préavis 2/2018 PGA : La partie concernant la commune est finie. Il reste des écritures à faire au niveau administratif et nous devons recevoir la facture finale de notre conseiller.
- Préavis 8/2022 : le budget de 1'810'000.- est à l'étude.

La commission estime que le budget est correct et qu'il reste bien équilibré. Basé sur cette observation et au vu des réponses apportées à ses questions, elle propose aux membres du conseil d'accepter le préavis 6/2022 concernant le budget 2023.

L'assemblée n'ayant pas de question, nous passons au vote et le conseil décide:

1. D'accepter le budget 2023
(19 oui / 0 non / 0 blanc)

Cet objet est accepté à l'unanimité.

Véronique Brocard, syndique, remercie le conseil.

Préavis no 7/2022: création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge - Veyron (EHVV) :

Manuel Favre, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière nous rappelle que notre STEP, mise en service en 1971, est en fin de vie et ne répond pas aux normes actuelles. En conséquence, nous devons de toute manière entreprendre de gros investissements pour la remplacer. Le projet proposé comporte les avantages ci-dessous :

- La nouvelle STEP intercommunale répond entièrement aux normes actuelles et futures, connues à ce jour. Elle permet de traiter les micropolluants et l'azote.
- Le regroupement de plusieurs communes permet de faire de substantielles économies et de professionnaliser la station d'épuration. De plus, grâce au nombre d'équivalent habitants des communes concernées, nous pouvons bénéficier de 8.7 millions de subventions fédérales et cantonales. Elle est dimensionnée pour un horizon de développement 2050.
- Le nouveau projet apporte des solutions dans la ligne actuelle du développement durable : valorisation des sous-produit, production de biogaz et installation de panneaux solaires. Cela permettra à la STEP de produire plus d'énergie qu'elle n'en consommera sur l'année.

La commission ajoute que le coût final du projet n'est pas encore définitif et nous rend attentif au fait que la taxe d'épuration va augmenter significativement. Ce qui est normal car aujourd'hui notre STEP ne fournit pas la même qualité de traitement et ne correspond pas aux normes actuelles. De plus, nous devons à court terme rénover notre réseau et passer en séparatif. Ce projet lui semblant abouti et logique et les statuts permettant de créer l'association étant similaires aux autres associations intercommunales, la commission nous propose d'accepter ce préavis.

Jacques-André Rime tient à relever le côté écologique, par exemple le traitement des boues permettant de produire du biogaz, qui sera stocké à des fins de chauffage, et les panneaux photovoltaïques permettant de maximiser l'autonomie énergétique. Il souligne aussi que quatre stations de pompage-relevage seront nécessaires afin de remonter les eaux sur le parcours, dont deux sont déjà existantes. Il demande s'il serait aussi possible d'alimenter ces stations par des panneaux solaires. Alain Jaquier, municipal, lui répond que la puissance demandée par ces installations ne le permet pas. Patricia Kirchhofer demande ce que sont les installations de pré-traitement à la charge des communes, Alain Jaquier nous informe que ce sera infime pour Dizy car nous allons faire une conduite pour descendre par gravité. Le pré-traitement concernera les entreprises qui seront raccordées, soit par exemple les laiteries, pour lesquelles le pré-traitement sera géré séparément, bien que la capacité de la STEP ait été calculée en conséquence. Il ajoute qu'il y aura une période délicate pour nous, soit entre notre raccordement à la STEP actuelle de La Sarraz et la mise en fonction de EHVV. La commune attend un rapport pour fin janvier avec tous les détails. Jusqu'en 2030, soit la mise en fonction de EHVV, nous garderons notre site actuel avec le stocker, puis nous mettrons une pompe pour aller directement dans la conduite qui descend à La Sarraz, il n'y a pas de filtrage ou pré-traitement chimique. Notre laiterie a tout intérêt à faire ce pré-traitement sur son site afin de lisser sa charge, ce qui réduira ses frais.

Martial Lavanchy demande si nous aurions un autre choix, par exemple de refaire une STEP à Dizy. Alain Jaquier lui répond que ce serait un non-sens et que le canton pourrait légalement nous l'interdire et nous contraindre d'aller à La Sarraz. Sans compter le coût qui serait supérieur et l'entretien annuel avec du personnel compétent. De plus les subventions de EHVV sont non négligeables. Manuel Favre ajoute toutefois que c'est une des rares occasions où nous avons

tout en main pour décider nous-mêmes, sans obligations extérieures. Nous avons la liberté de refuser mais la solution proposée est la moins chère et la plus logique. Jessica Sordet veut savoir ce qui se passe si l'une des communes impliquées refuse le préavis. Alain Jaquier nous informe que quinze villages sont concernés et qu'à ce jour sept ont déjà accepté à l'unanimité la création de EHVV, y compris La Sarraz. Il faut 8'000 équivalant habitants, en conséquence, si un petit village refusait, il pense que cela n'aurait pas d'impact. Il y a encore L'Isle qui doit voter ce jeudi qui pourrait mettre le projet en péril vu ses 1'000 habitants. Jessica Sordet demande aussi si la municipalité a une idée des taxes d'épuration que nous devons payer. Alain Jaquier ne peut pas formuler de chiffres exacts pour l'instant mais nous sommes actuellement à 4.- le m³ et nous allons passer à 6.- ou 8.-. Si on fait le séparatif, les taxes peuvent diminuer. Il pense que nous avons tout intérêt à valider ce projet et à mettre en route au plus vite celui du séparatif afin de diminuer le volume que nous enverrons à La Sarraz. Jean-Luc Devenoge ajoute que c'est une solution d'avenir même si cela va coûter plus cher, comme nous l'avons déjà fait avec Vy-de-Mauraz. Alain Jaquier souligne que nous avons l'autonomie de la décision mais qu'il faut être réaliste, nous sommes en déficit depuis de nombreuses années avec notre STEP. Les taxes actuelles ne sont plus en adéquation et devraient déjà être à 6.- ou 8.-. Il ajoute que le conseil devra voter un règlement avec une annexe pour l'augmentation des tarifs.

L'assemblée n'ayant plus de question, nous passons au vote et le conseil décide:

- 1- D'autoriser la création de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge - Veyron telle que définie dans les statuts joints à ce préavis
(19 oui / 0 non / 0 blanc)
- 2- D'adopter le principe de régionalisation tel que présenté
(19 oui / 0 non / 0 blanc)

Ces deux objets sont acceptés à l'unanimité.

Préavis no 8/2022 : relatif à une demande de crédit de frs 1'810'000.- pour le financement des travaux de raccordement du réseau communal d'assainissement des eaux usées sur la STEP de La Sarraz

Manuel Favre, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière nous rappelle que le conseil avait accordé en juin de cette année un crédit de 120'000.- pour débiter les études de ce projet, établir des appels d'offres et des démarches auprès des autorités et des propriétaires concernés. Dans le rapport de ce précédent préavis, nous avons mentionné que le choix du tracé était logique et le plus économique pour la commune. Ce précédent crédit devait permettre d'avoir une vision plus claire sur les coûts du projet de raccordement sur la STEP de La Sarraz.

Aujourd'hui, le préavis concerne la demande de crédit pour le financement des travaux. Les soumissions n'ayant pas encore été faites, le devis présenté au mois de juin, basé sur des estimations, reste inchangé. Deux éléments ont toutefois été ajoutés.

Le premier pour une somme de 50'000.- concerne la mise en place d'une station de pompage pour remonter les eaux industrielles depuis l'aérateur de notre STEP actuelle jusque dans la future conduite qui descendra sur La Sarraz. Il est à noter que des discussions sur la meilleure approche de gérer les eaux usées de la fromagerie sont encore en cours. En fonction des choix finaux, basés tant sur des aspects techniques, légaux et financiers, le délai du démantèlement de la STEP actuelle sera impacté. Dans le cadre de ces choix, la commission demande à la municipalité de faire tout son possible pour que le principe du pollueur-payeur soit respecté.

Le deuxième élément ajouté au préavis présenté au mois de juin concerne un montant de 40'000.- pour remplacer un collecteur d'eaux claires qui montre des signes de faiblesse. Dans ce cadre, la municipalité entend profiter de la disponibilité des machines et des entreprises présentes pour les travaux de la conduite, et ainsi optimiser le timing et les coûts.

Au final, la demande de crédit s'élève à 1'810'000.-. Selon le bureau RWB, qui a été mandaté par la municipalité sur le sujet, la commune de Dizy devrait recevoir de la part du canton une subvention estimée à 540'000.-. Cette subvention est liée au raccordement de Dizy à une STEP traitant les micropolluants. Toutefois, cette subvention ne pourra être perçue que lors de l'octroi lié aux subventions micropolluants pour la STEP régionale EHVV, soit à une date estimée à 2025. La commission suggère à la municipalité de bien vérifier si cette subvention sera donnée à la commune de Dizy ou à l'association EHVV.

Lors de la création de l'association EHVV, la conduite sujette à ce préavis sera rachetée à sa valeur résiduelle par l'association. Cette somme est estimée à 835'000.-

Pour conclure, la commission estime que nous nous dirigeons enfin vers une solution pérenne pour le traitement de nos eaux usées et nous pourrons ainsi démanteler notre STEP actuelle qui n'est plus aux normes. Le choix d'aller sur La Sarraz avec nos eaux usées est réellement la meilleure solution. Le coût des travaux est conséquent pour une petite commune comme Dizy. Grâce à la création de la STEP régionale EHVV, nous aurons la chance de partager ces coûts avec d'autres communes, et sommes donc vraiment gagnants dans cette approche. Pour toutes ces raisons, la commission nous propose d'accepter le préavis tel que présenté dans son ensemble.

Christine Reymond demande de clarifier ce que la commission entend par « autoriser la municipalité à entreprendre les travaux pour la construction de collecteurs séparatifs au Boulevard, tronçon amont ». Alain Jaquier nous informe qu'en 2012 le Boulevard a été mis en séparatif, ce dernier arrivant jusque chez M. Bory. En parlant de tronçon amont, nous devons comprendre que nous partons de ce point pour descendre sur La Sarraz en faisant une conduite. A la demande de Patricia Kirchhofer, notre municipal précise que seul le Boulevard est équipé d'un séparatif. Si le projet EHVV est accepté, la prochaine grosse étape pour Dizy sera de réaliser le séparatif sur la Rue du Village, qui n'est pas compris dans ce budget. Jacques-André Rime demande des précisions au sujet de la station de pompage, Alain Jaquier nous explique qu'en attendant que la nouvelle STEP soit construite, nous allons utiliser le stocker actuel où arrivent les eaux de la laiterie et après pré-traitement, il faudra mettre un tuyau pour rejoindre la conduite qui descendra sur La Sarraz. Cette installation sera utilisée jusqu'à ce que la nouvelle STEP soit opérationnelle, soit environ huit ans. La laiterie doit étudier si elle veut faire un pré-traitement sur son site ou si elle veut descendre directement sur La Sarraz à l'horizon 2030. Patricia Kirchhofer se réfère au plan du préavis précédent et demande ce qu'est la « conduite existante à reprendre » entre Dizy et La Sarraz. Notre municipal confirme qu'il s'agit précisément de cette conduite, que nous faisons afin de nous raccorder à la STEP de La Sarraz avant la mise en place de EHVV, au vu de la vétusté de notre installation. Le projet la considère en conséquence comme déjà existante.

L'assemblée n'ayant pas d'autre question, nous passons au vote et le conseil décide:

1. D'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux pour la construction de collecteurs séparatifs au Boulevard, tronçon amont:
(19 oui / 0 non / 0 blanc)
2. De lui octroyer un crédit de frs 1'810'000.- TTC
(19 oui / 0 non / 0 blanc)
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : ce montant sera emprunté aux meilleures conditions le moment venu
(19 oui / 0 non / 0 blanc)

Ces trois objets sont acceptés à l'unanimité.

Election d'un délégué et d'un suppléant EHV

Manuel Favre se propose comme délégué et Luc Neuschwander comme suppléant, soit des conseillers qui ont étudié les divers préavis relatifs à l'épuration, selon le souhait de la municipalité.

Nomination d'une commission thématique et consultative pour l'avenir des bâtiments communaux

Nathalie Favre, municipale, nous explique le but de cette commission. La municipalité réfléchit déjà depuis un certain temps sur l'avenir du battoir et de la maison de commune et elle a mandaté un architecte pour avoir une idée de ce que pourrions en faire. La municipalité aimerait d'abord savoir si le conseil a envie de la suivre dans ce projet, avant de demander un budget pour un crédit d'étude. La municipalité nous propose de réfléchir ensemble sous une forme participative d'où leur demande de création d'une commission. Notre municipale nous informe que la municipalité en a déjà discuté en séance, que c'est son devoir d'entretenir les bâtiments communaux et son souhait de garder notre patrimoine. Ces deux bâtiments ne sont plus aux normes en regard des personnes à mobilité réduite et au niveau énergétique. Certaines parties sont en piteux état, voire dangereuses, des travaux sont à effectuer notamment sur la charpente. M. Chanel, architecte, a fait un préprojet avec des appartements dans la maison de commune et une salle villageoise ainsi que des bureaux au battoir. Le but de la commission serait, au préalable, de voir de quoi la population a envie et de décharger un peu la municipalité du choix. Le souhait de la municipalité est d'avoir une commission composée de professionnels de la construction ou des personnes intéressées ou ayant déjà effectué des rénovations, ou ayant de bonnes idées.

Nathalie Devenoge, qui avait fait partie de la commission qui avait étudié un projet à l'époque, demande si les plans ou études qui avaient été faits existent toujours. Elle se rappelle que les conclusions de cette étude ont été floues et n'a jamais vraiment su ce qui en a résulté. Nathalie Favre lui répond que la municipalité a cherché et qu'ils ont trouvé des plans d'architecte concernant le battoir établis en 2004 et des propositions faites. Elle ne sait pas non plus pourquoi la réflexion n'a pas abouti, il n'y a malheureusement pas de traces écrites.

François Devenoge demande si le but de la commission est de passer chez chacun pour avoir leur avis. Notre municipale répond que l'objectif est que la commission donne un avis afin que la municipalité ne soit pas la seule à décider du sort de bâtiments qui n'appartiennent pas à la municipalité mais à la commune, donc à nous tous. Une commission ne peut être nommée qu'à

travers le conseil, dont les membres sont les représentants de la commune. Patricia Kirchhofer demande si la déchetterie est partie intégrante de ce projet. Nathalie Favre lui répond par l'affirmative et que la réfection d'un éco-point est liée. Au sujet de ce dernier, Déborah Perret-Gentil, municipale, nous informe que la commune de Cossonay a été approchée et nous accueillerait si nous n'avons pas de solution au village.

François Devenoge, John Haldemann, Luc Neuschwander, Jessica Sordet et Christine Reymond se proposent.

Propositions individuelles :

Aucune proposition n'a été reçue.

Questions, vœux, remerciements et divers :

Christine Reymond demande aux rapporteurs de commissions de lui remettre leur version «Word» des documents afin de faire du « copier/coller » des rapports qui sont généralement concis et bien rédigés dans les procès-verbaux. Elle avise aussi que les jetons de présence de ce soir seront déduits de notre facture 2023, les décomptes de l'année en cours ayant déjà été transmis à la boursière.

Jean-Luc Devenoge demande si l'eau va être remise dans les fontaines, car il les trouve bien tristounettes quand elles sont vides. Alain Jaquier nous informe que la décision a été prise, dans le cadre de l'association de Vy-de-Mauraz dont nous faisons partie, de couper l'eau des fontaines à la suite de la sécheresse. Nous pourrions les remettre en route maintenant mais cela ne fait pas de sens en décembre, l'eau sera remise au printemps, vu qu'elle est coupée de toute façon de novembre à fin mars. A noter que la fontaine de la Forge coule toujours car elle alimentée par une source du village.

Martial Lavanchy trouve que l'installation de panneaux d'interdiction de stationnement ne change pas grand-chose car il y a toujours autant de voitures au milieu du village, voire à la place de jeux où les gens parquent n'importe comment. Alexandre Graf, municipal, répond que notre nouveau règlement de police permet à la municipalité d'adopter une attitude plus répressive. Vu que la dissuasion ne fonctionne pas et elle va se poser la question de sanctionner les contrevenants.

A la demande de Jacques-André Rime, Alain Jaquier confirme que l'éclairage public s'allume dès qu'il fait sombre, s'éteint à 22h30 et se rallume le matin à 5h pour se rééteindre dès que la luminosité est suffisante. La municipalité n'en a pas discuté, mais il n'y a pas de raison que cela ne perdure pas dans le temps, car c'est un geste écologique et économique, de plus, personne ne s'est plaint. Jacques-André Rime souligne que les lampadaires qui restent allumés sont ceux qui sont alimentés par des panneaux solaires. Déborah Perret-Gentil précise que le sapin de Noël installé au giratoire s'éteindra en même temps que l'éclairage public.

Déborah Perret-Gentil nous présente un cube de bois de 30.6 cm de côté que nous a remis le garde-forestier et qui représente le volume d'accroissement de notre forêt à l'heure. Elle nous rappelle que la commune est propriétaire de 38 ha de forêts et, selon le plan de gestion, l'accroissement est de 6.6 m3 par hectare et par an.

Notre président demande pourquoi le sureau vers l'éco-point a été coupé. Déborah Perret-Gentil répond qu'il devenait envahissant et que les crottes de chien dessous ne pouvaient pas être nettoyées. Il va repousser car il n'y pas été arraché mais juste coupé.

Jacques-André Rime a loué le refuge et est très heureux de constater qu'il y a maintenant de l'eau courante. Il regrette juste qu'il n'y ait pas une potence pour les grillades. Déborah Perret-Gentil nous informe que c'est au budget 2023.

Déborah Perret-Gentil nous rappelle que les sapins de Noël, traditionnellement donnés par la commune aux habitants, seront, pour la première fois, ceux que les Kidzy ont plantés. A cette occasion, Harry Kleiner, notre garde-forestier, nous offre la soupe aux pois.

Notre président nous rappelle que les élections prévues pour remplacer notre syndique sortante auront lieu le 12 mars. Les personnes intéressées à devenir municipal/e doivent aller déposer leur liste au greffe municipal jusqu'au 30 janvier. Il nous invite à nous engager. Personne ne s'est encore manifesté.

Notre président nous remercie tous pour notre magnifique participation aux dernières votations fédérales, soit 68.29 %. Il nous lit une interview de Mme Elena Zhemkova, cofondatrice et journaliste de « Memorial », journal dissout par M. Poutine, et prix Nobel de la Paix. A la demande de ce que la Suisse peut faire, elle répond : « Le plus important que vous puissiez faire pour nous, vous devez combattre pour vos valeurs, ne reculez pas. Vous devez toujours vous souvenir que la force de la démocratie, la force du droit ce sont vos valeurs, nos valeurs aussi et dans ce sens-là, vous luttez pour nous. ». Il nous encourage à faire usage de nos droits.

Notre président remercie aussi la municipalité pour tout le travail effectué tout au long de l'année, la secrétaire du conseil, la secrétaire municipale et la boursière ainsi que les employés communaux de Cossonay. Il rend hommage avec émotion à Véronique Brocard, pour qui c'est le dernier conseil en tant que syndique et revisite le poème de la Venoge en son honneur. Elle est ensuite chaleureusement applaudie ainsi que notre brillant poète.

Notre président lève la séance à 21h18, alors que la Suisse perd déjà 4 à 1.

Cette séance est suivie du verre de l'amitié offert par la municipalité ainsi qu'un magnifique gâteau aux couleurs de Dizy pour fêter notre syndique.

Lu et approuvé par le bureau en séance du 24 avril 2023.

Le président

La secrétaire

La Syndique

*On avait un bien joli bourg,
Une poste, une école, même un four,
Une pinte et une épicerie ;
On a toujours une laiterie,
Même qu'elle s'est agrandie,
On y fait des tommes, pas de brie.
A l'époque, questionne un Bernois,
Qui gère ce merveilleux endroit ?
Pas un bourgmestre, ni un roi,
Il oubliait, en bon vaudois
Un Syndic.*

*Un Syndic, c'est toujours un homme,
Ainsi, en était-il à Rome.
Mais depuis peu et sous nos cieux,
Il n'en déplaît aux plus pieux,
En juillet de l'an deux mille onze,
On sort enfin de l'âge du bronze ;
Une dame devient municipale,
Pour certains, c'est un vrai régal,
Pour d'autres, il n'y a pas débat,
Et le chef doit rester un gars :
Un Syndic*

*Faut un rude effort pour la suivre,
En plus de jouer d'un cuivre,
Elle mène à bien, plusieurs tâches,
Job et sa fonction sans relâche.
Et pour finir, n'en déplaît,
C'est bien en juillet deux mille seize,
Qu'elle accède, O fonction suprême,
A la plus haute marche extrême,
Sans références à un barème,
Pour nous tous c'est de la crème
Une Syndique*

*Elle est née au Pied du Jura,
C'est pas très loin de La Sarraz,
A Dizy pour bien le nommer,
Village qu'elle va accompagner
Sur les chemins accidentés,
Avec des choix plus que pensés.
Elle développe ses compétences,
Avec une certaine aisance.
Elle se relève dans sa fonction,
Désormais, c'est pour de bon :
La Syndique*

*Pour conclure, il est évident,
Qu'elle est Vaudoise, cent pour cent.
Mais elle a cette vraie jugeote,
Que quand le corps, soudain, radote,
La sage décision, avec peine,*

*C'est de quitter cette arène.
Mille mercis pour tes deux mandats,
Tout ton travail - et puis tout bas,
Juste avec tel président -
Véronique rime avec évident,
Syndique*